



## procedure respectee de testament authentique

Par **TW**, le **17/09/2019** à **11:37**

Bonjour,

Ma tante tres agee, atteinte de tres forte cecite, et ne pouvant plus ecrire, m'a demande de contacter un notaire pour faire un testament authentique, tout en etant a l'hopital.

J'ai trouve un notaire qui s'est deplacee au chevet de ma tante, et a pris note des souhaits de ma tante, sans temoin, a 2 dans la chambre.

Plus tard, le notaire est revenu avec un autre notaire( apparemment une amie confrere), et ont finalise ce testament authentique avec ma tante, a 3.

Ma tante n'a pas signe son testament,elle n'a pas pu le relire,

N'y a t-il pas manquement dans toute cette procedure, a savoir notaire seule avec ma tante pour redaction, pas de temoin tierce...? Merci, Crdt

Par **Visiteur**, le **17/09/2019** à **13:22**

Bonjour,

La presence de deux notaires est sensée garantir la confidentialité du contenu du testament authentique.

Ne pas pouvoir signer n'empêche pas de faire établir son testament: le notaire indique dans ce cas la raison qui l'empêche de signer.

[quote]

L'article 973 du Code civil énonce : « *Ce testament doit être signé par le testateur en présence des témoins et du notaire ; si le testateur déclare qu'il ne sait où ne peut signer, il sera fait dans l'acte mention expresse de sa déclaration, ainsi que de la cause qui l'empêche de signer* ».

[/quote]

Par **TW**, le **17/09/2019** à **19:14**

Merci Pragma.

Cela repond en partie a mes questions. Neanmoins, ma tante a redige a un seul notaire sans temoin aucun, son testament, sans pouvoir le signer ni le relire elle-meme. Normalement, le notaire aurait du etre assiste de au moins soit un autre notaire soit de deux temoins; ce manquement a mes yeux pourrait faire annuler ce testament..

Ensuite, le notaire est revenu avec un second notaire, pour finaliser le testament, mais comment ma tante pourrait-elle etre certaine que ses souhaits ont bien ete couches sans pouvoir lire son propre testament et sans l'avoir meme signe? Ne devrait-elle pas demander une copie de ce testament et lui faire lire par une personne qu'elle designerait? merci, Crdt

Par **Visiteur**, le **17/09/2019** à **19:28**

Vous dites pourtant dès votre premier post... Et cela me semble très bien...

[quote]

Plus tard, le notaire est revenu avec un autre notaire( apparemment une amie confrere), et ont finalise ce testament authentique avec ma tante, a 3.[/quote]

Mais rien n'empêche votre tante de convoquer a nouveau le notaire. Un testament peut être relu pour être éventuellement modifié.